

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-PROV-30-30-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

BIC - Provisions pour risques et charges - Provisions pour charges afférentes aux immobilisations

Positionnement du document dans le plan :

[BIC - Bénéfices industriels et commerciaux](#)

[Provisions](#)

[Titre 3 : Provisions pour risques et charges](#)

[Chapitre 3 : Provisions pour charges afférentes aux immobilisations](#)

1

Ces provisions seront examinées dans l'ordre suivant :

- provisions pour renouvellement de l'outillage et du matériel (section 1- cf. [BOI-BIC-PROV-30-30-10](#)) ;
- provisions pour renouvellement des immobilisations exploitées par des entreprises tenues à une obligation de renouvellement (section 2 - cf. [BOI-BIC-PROV-30-30-20](#));
- provisions constituées par les entreprises de crédit-bail en cas de perte subie lors de la levée d'option (section 3- cf. [BOI- BIC-PROV-30-30-30](#)).